



Rapport
ESG et transition énergétique
au 31/12/2018

Plan

- ▶ Présentation de la CAVP
- ▶ Présentation de la démarche
- ▶ Démarche quantitative
- ▶ Démarche Qualitative
- ▶ Participations à des tables rondes / partage d'expériences

Annexe 1 : la Charte d'investisseur responsable

La CAVP

- ▶ Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des Pharmaciens (CAVP) est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL),
- ▶ Administrée par un collège de 29 pharmaciens libéraux élus pour six ans,
- ▶ Gère administrativement, sous le contrôle et la tutelle de l'Etat -pour le compte de la CNAVPL- le régime de retraite de base,
- ▶ Gère financièrement et administrativement les régimes obligatoires de **prévoyance** et de **retraite complémentaire** :
 - le régime invalidité-décès,
 - le **régime complémentaire par répartition**,
 - le **régime complémentaire par capitalisation**,
 - le régime des prestations complémentaires de vieillesse à destination des pharmaciens biologistes.

Pour un montant total de 8,5 milliards d'euros de réserves et provisions techniques

- ▶ Pour le compte de 60 000 affiliés (31 000 cotisants, 23 000 allocataires et 6 000 ayants droit).

Article 173 : démarche de la CAVP

- ▶ L'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte étend le champ d'application de l'article 224 de la loi Grenelle II aux investisseurs institutionnels français en demandant à ces derniers de décrire et de rendre publique la manière dont sont appréhendés dans leur politique d'investissement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et relatifs à la Gouvernance).
- ▶ Il est également demandé aux investisseurs institutionnels de définir les modalités de prise en compte des risques climatiques et de participation aux objectifs fixés par les COP21 et COP22 de limitation du réchauffement climatique à 2°C et de baisse des émissions de CO2.
- ▶ Le décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 précise les modalités de mise en œuvre de cet article avec des implications différentes pour les investisseurs selon la taille de leur bilan (inférieur ou supérieur à 500 millions d'euros).

Article 173 : démarche de la CAVP

- ▶ A cette fin, la CAVP affirme sa volonté de s'engager dans une démarche progressive et durable visant à intégrer les éléments extra-financiers (critères ESG, mesures de l'exposition au risque climatique et prise en compte des objectifs de la transition énergétique) dans sa stratégie d'investissement et de gestion des risques.
- ▶ Pour ce faire et à la suite de l'appel d'offres lancé en décembre 2016, la CAVP est accompagnée par un consortium composé des sociétés de conseil Beyond Ratings, Phitrust et Grizzly Responsible Investment.

Beyond Ratings
Sovereign Risk Matters

 **GRIZZLY**
RESPONSIBLE INVESTMENT

PHITRUST

Article 173 : démarche de la CAVP / Charte d'investisseur responsable

- ▶ **Le premier travail a été d'élaborer une Charte d'investisseur responsable, partagée par tous.**
- ▶ Pour ce faire, l'équipe en charge du sujet a fait évoluer la réflexion par cercles concentriques (Direction financière, Direction générale, Commission financière, puis Conseil d'administration) avec une appropriation et un agrément requis à chaque étape,
- ▶ Le résultat est une approbation à l'unanimité du Conseil d'administration de la Charte d'investisseur responsable de la CAVP, le 18 Juin 2017,
- ▶ La Charte est annexée au présent document (Annexe 1),
- ▶ Une première analyse a été faite sur le portefeuille d'actions en direct au 31/12/2016.

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / analyse du portefeuille

► **Le second travail consiste à analyser le portefeuille et, par la suite, à l'améliorer d'un point de vue ESG-Climat sans nuire à la performance financière** qui reste le premier objectif.

Ces analyses et ces améliorations peuvent se faire sur deux axes :

- un **axe quantitatif** afin de pouvoir analyser la majeure partie du portefeuille existant de la manière la plus juste possible, soulever les problèmes principaux, engager le dialogue avec les sociétés de gestion ou les entreprises. Au préalable, il est impératif d'avoir des données « propres » et une bonne méthodologie de calcul dans le cadre d'un portefeuille complexe, tant par sa structure que par la diversité des sous-jacents.
- un **axe qualitatif** consistant à travailler avec les sociétés de gestion et, par leur intermédiaire, avec les entreprises, afin de voir avec elles les solutions déjà mises en place ou à venir afin d'améliorer leur responsabilité sociale et/ou leur empreinte carbone. Le dialogue avec les entreprises peut avoir lieu tant au niveau du risque qu'au niveau des opportunités que cette nouvelle sensibilité des clients de l'entreprise peut engendrer. Ce dialogue sensibilisera également à ces questions les entreprises / sociétés de gestion les moins avancées sur ce sujet.

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / axe quantitatif

Problématiques de l'axe quantitatif

► une structure complexe :

- investissements dans 142 fonds dont 86 transparisés, soit 32 838 lignes vues par transparence,
- dans toutes les classes d'actifs,
- à la fois pour des valeurs cotées et non cotées,
- à la fois pour des actions, des obligations et des produits dérivés,
- à la fois pour des valeurs émises par des entreprises et par des Etats.

► des données hétérogènes :

Une solution aurait pu être de partir des données ESG de chaque fonds. Cependant, ces reportings ESG issus des diverses sociétés de gestion sont difficilement comparables et agrégeables : quelles sont les hypothèses qui ont été prises dans chaque reporting ? Quels paramètres ces reportings suivent-ils ? Comment telle ou telle information est elle traitée?

la CAVP a opté pour une autre solution =>

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / choix réalisés

- ▶ **La solution Ampère répond à la problématique d'agrégation de fonds divers et variés et est aujourd'hui considérée comme une norme de place** : cette solution permet d'avoir l'ensemble de l'actif de la CAVP vu par transparence sur une base trimestrielle. Les données, réparties sur 131 champs existants, sont retravaillées par le dépositaire afin qu'elles soient cohérentes. Aucun champ n'a de connotation ESG-Climat à ce jour.
- ▶ La solution trouvée consiste à enrichir le fichier Ampère de données ESG-Climat au travers de la **création d'un fichier Ampère Augmenté**, avec les choix suivants :
 - Utiliser des indicateurs identiques pour les actions ou les obligations d'une même entreprise,
 - Privilégier les indicateurs en fonction du chiffre d'affaires et non de la valeur d'entreprise,
 - Ne pas prendre en compte des produits dérivés.
- ▶ Ces données peuvent ensuite être exploitées de diverses manières et permettent notamment :
 - ⇒ **de créer des reportings similaires pour chaque fonds du portefeuille en utilisant la même méthodologie et les mêmes données,**
 - ⇒ d'enrichir, sur la base de ces reportings, **les échanges avec les sociétés de gestion sur les questions ESG-Climat** (détection des entreprises qui pourraient poser problème, dialogue ensuite, etc....).

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / axe quantitatif

► Périimètre cible :

- toutes les actions et obligations cotées du portefeuille vu par transparence

► Périimètre analysé :

- 87,10 % des encours consolidés hors immobilier détenu en direct et fonds monétaires sont vus par transparence,
- 77,91 % de ces lignes ont été analysés,
- soit une analyse de 67,87 % du portefeuille de la CAVP, hors immobilier détenu en direct et fonds monétaires .

Parmi l'ensemble des lignes vues par transparence :

- 99,96% des obligations souveraines ont été analysées,
- 90,27% des actions,
- 63,05% des obligations d'entreprises.

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / quel(s) indicateur(s) choisir?

Emissions totales de carbone

Les émissions totales de carbone sont l'ensemble des émissions de carbone (scope 1+2+3) allouées aux investissements du portefeuille ou du benchmark. Elles sont calculées comme étant les émissions réparties pour chaque entreprise, c'est-à-dire, la proportion des émissions qui ont été financées par la valeur investie dans une entreprise par rapport à la valeur (VE) de cette dernière.

$$E = \sum_{i=1}^n \frac{GES_i}{VE_i} \times v_i$$

Intensité carbone pondérée

L'intensité carbone pondérée est la somme des ratios des émissions totales des entreprises (scope 1+2+3) sur leur chiffre d'affaires, pondérés par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

$$I = \sum_{i=1}^n \frac{GES_i}{CA_i} \times v_i$$

Ou v_i est le poids de l'entreprise i dans le portefeuille

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / choix réalisés

Quel(s) indicateur(s) choisir?

Les émissions de carbone d'une entreprise rapportées à sa valeur d'entreprise, $E_i = \frac{GES_i}{VE_i}$, est extrêmement tributaire des marchés alors que l'intensité carbone en fonction du chiffre d'affaires, $I_{CAi} = \frac{GES_i}{CA_i}$, ne l'est pas.

De plus, en cas d'arbitrage, une bonne gestion, achetant des titres décotés et revendant les titres une fois qu'ils sont surcotés, est pénalisé par le ratio $E_i = \frac{GES_i}{VE_i}$

En effet, supposons que deux entreprises émettent chacune 100 000 t de CO2 par an, ont le même chiffre d'affaires de 1 000 M€ et la même rentabilité financière.

L'une d'elle a une valorisation d'entreprise de 500 M€ et la seconde de 1000 M€.

La première a un ratio GES/VE de 200 t eq CO2/ M€ investi et la seconde un ratio de 100 t. Si on vend la seconde pour acheter la première qui est sous-valorisée, on voit que le ratio GES/VE du portefeuille augmente. A l'inverse, le ratio GES/CA est le même.

⇒ **Nous privilégions l'intensité carbone en fonction du chiffre d'affaires,**

⇒ **D'une manière générale, nous nous attachons à trouver les indicateurs permettant de concilier performance financière et performance extra-financière.**

Article 173 : Analyse quantitative / Analyse Carbone / Climat

Investissements actions et obligations d'entreprise de la CAVP

Principaux résultats

- L'analyse est basée sur les positions du portefeuille d'**investissements en actions et obligations d'entreprises** de la **CAVP** détenues au **30/09/2018** en comparaison au benchmark composite **Barclays Euro Aggregate - Part entreprises et SXXP + MSCI World ex Emergents - Actifs entreprises**.
- Le portefeuille **surperforme son benchmark** en termes d'intensité carbone totale et **sous-performe son benchmark** en termes d'émissions totales de carbone (Scope 1+2+3).
- Cette **surperformance** est **due à une sélection de titres et à une allocation sectorielle plus optimales** que celles de son benchmark.
- En outre, la part des entreprises des secteurs à forte dépendance au carbone dans le portefeuille **est inférieure** à celle du benchmark.
- Le portefeuille **a amélioré** son intensité carbone de 2015 à 2017 **plus significativement que son benchmark**.

Comparaison du portefeuille et du benchmark sur les principaux indicateurs

Indicateurs	Unités	Portefeuille	Benchmark	Ecart (Portefeuille vs. Benchmark %)	
PERFORMANCE CARBONE ABSOLUE					
Intensité carbone pondérée	GES (Scope 1+2+3) / Chiffre d'affaires	tCO2e/mEUR	529	562	-5,8%
Emissions totales de carbone	Total d'émissions de GES (Scope 1+2+3)	tCO2e	1 643 073	1 395 164	17,8%
Exposition aux secteurs dépendants du carbone	Part investie dans ces secteurs	%	17,9%	19,6%	-1,7%
PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AU BENCHMARK					
Choix des titres	Effet de sélection de titres	%	-4,8%		
Diversification sectorielle	Effet d'allocation sectorielle	%	-1,4%		
PERFORMANCE HISTORIQUE					
Evolution de l'intensité carbone	% d'évolution de 2015 à 2017	%	-9,5%	-5,5%	-4,0%
Evolution des émissions de carbone	% d'évolution de 2015 à 2017	%	1,0%	5,4%	-4,4%

Source : Beyond Ratings

Article 173 : Analyse quantitative / Analyse Carbone / Climat

Investissements souverains et supranationaux de la CAVP (1/2)

Résultats clefs

	Date de détention	Exposition carbone 2018	PF vs. BM 2018
Portefeuille CAVP 2018 :	28/09/2018	430,5 tCO ₂ e/m EUR de PIB	2,4% plus favorable
Benchmark :	28/09/2018	441,2 tCO ₂ e/m EUR de PIB	

- Analyses sur la base des positions du portefeuille détenues au **28/09/2018**.
- L'exposition carbone du portefeuille au niveau national est **plus faible** que celle de son benchmark, notamment du fait du poids **plus élevé de la France** dans la composition du portefeuille.
- Le poids élevé de la **France (48%** du portefeuille et **22%** du benchmark) contribue de manière très **positive** aux résultats.
- Les performances du portefeuille tendent à être **meilleures** que celles de ses univers de comparaison régionaux (**zone euro** et **OCDE**).

Expositions carbone (niveau national et niveau spécifique au secteur public)

- Exposition du portefeuille au niveau national égale à **431 tCO₂e/m EUR de PIB** surtout liée aux gaz à effet de serre **importées**.
- **Amélioration** de la performance du portefeuille de **14,2% sur 2010-2018**, et de **0,7% sur 2017-2018**, cohérente avec une tendance **positive** en **Europe**.
- Performance du portefeuille **favorable** par rapport au benchmark sur la base des émissions spécifiques au secteur public, et tendance également **positive**.

Exposition aux risques de transition

- Part bas carbone du portefeuille de **29%** et part brune de **63%** (énergies bas carbone et fossiles dans la consommation d'énergie primaire des pays).
- **Bon niveau d'efficacité** des principaux pays du portefeuille en termes d'émissions par habitant ajustées du niveau de richesse (**France** en particulier).
- **Trajectoire légèrement supérieure** à un scénario 2°C avec une température moyenne atteignant **2,6°C** (réchauffement mondial implicite).

Exposition aux risques climatiques physiques et économiques

- Performance **relativement modérée** du portefeuille face aux risques climatiques (percentile de **65%** sur la base de l'indice BR), en partie du fait du poids de la **France** bien que l'**Italie** et l'**Espagne** soient plus exposés aux risques physiques parmi les pays ayant des poids significatifs.

Article 173 : Analyse quantitative / Analyse Carbone / Climat

Investissements souverains et supranationaux de la CAVP (2/2)

Comparaison du portefeuille et du benchmark sur les principaux indicateurs analysés

	Indicateur	Unité	Performance positive	PF	BM	Écart (% PF vs. BM)
I. EXPOSITION CARBONE						
Exposition carbone au niveau national	GES [territoriaux + importés] / PIB	tCO2e/m EUR	Valeurs faibles	430,5	441,2	-2,4%
Évolution de l'exposition carbone nationale	Variation 2010-2018	%	Valeurs faibles	-14,2%	-16,7%	2,6% (écart)
Exposition carbone du secteur public	GES [conso. secteur public] / Dette	tCO2e/m EUR	Valeurs faibles	48,8	53,7	-9,0%
CO2 des réserves fossiles	CO2 potentiel / PIB	tCO2/m EUR	Valeurs faibles	8 662	5 439	59,3%
CO2 des exportations fossiles	CO2 potentiel / PIB	tCO2/m EUR	Valeurs faibles	90,8	104,2	-12,8%
II. TRANSITION CLIMATIQUE						
Température (réchauffement implicite)	Température	°C	Valeurs faibles	2,6°C	2,6°C	-1,0%
Part bas carbone hors nucléaire	% dans la conso. d'énergie	%	Valeurs élevées	4,7%	5,5%	-13,7%
Part bas carbone dont nucléaire	% dans la conso. d'énergie	%	Valeurs élevées	28,7%	19,9%	43,9%
Part brune fossile	% dans la conso. d'énergie	%	Valeurs faibles	63,2%	70,4%	-10,2%
Analyse ajustée d'efficacité/inefficacité	Performance GES selon le PIB/hab.	%	Valeurs faibles	43,2%	41,8%	1,4% (écart)
III. RISQUES CLIMATIQUES						
Analyse climat Beyond Ratings	Indice BR	Percentile	Valeurs élevées	64,7%	58,9%	9,9%
Consensus d'analyses climat externes	Indices externes	Percentile	Valeurs élevées	87,4%	85,4%	2,3%

Source : Beyond Ratings – Sur la base de *l'ensemble des pays et entités supranationales du PF et du BM*

Note : un percentile de risques climatiques de 0% correspond au niveau de risques le plus élevé

Article 173 : Analyse quantitative / Analyse ESG

Investissements actions et obligations d'entreprise de la CAVP

Principaux résultats

- L'analyse est basée sur les positions du portefeuille d'**investissements en actions et obligations d'entreprises** de la **CAVP** détenues au **30/09/2018** en comparaison au benchmark **composite Barclays Euro Aggregate - Part entreprises et SXXP + MSCI World ex Emergents - Actifs entreprises**
- Le portefeuille **sous-performe légèrement son benchmark** en termes de performance ESG, avec un écart négatif plus sensible sur l'environnement.
- En se référant ensuite à la perception des investisseurs ISR (utilisation de l'outil RI Consensus à partir de l'analyse de 500 fonds ISR volontairement dédiés à ce thème), le **niveau de performance perçue** (fréquence + montant investi) est meilleur pour l'investissement CAVP, même si la classe de rating est équivalente.

Comparaison du portefeuille et du benchmark sur les principaux indicateurs

Item	unit	Portfolio	Benchmark	Delta
ESG	score [min: 0; max: 100]	57,9	58,8	- 0,9
ENV	score [min: 0; max: 100]	57,7	59,5	- 1,8
SOC	score [min: 0; max: 100]	55,8	57,0	- 1,2
GOV	score [min: 0; max: 100]	60,3	60,0	0,3
RI Rating	score [min: 0; max: 100]	A	A	
RI Score	score [min: 0; max: 100]	70,9	67,3	3,6

Source : Beyond Ratings

Article 173 : limites de l'approche quantitative

Comme nous l'avons vu, les données précédemment calculées sont cohérentes entre elles puisque provenant de la même base de données. Renault a le même score ESG et la même intensité carbone qu'il soit dans le portefeuille actions du fonds A géré par une première société de gestion ou dans le portefeuille obligataire du fonds B géré par une autre société de gestion.

Nous avons réalisé l'exercice de manière détaillée tant pour les investissements en actions et obligations d'entreprises que pour les investissements en obligations souveraines ou supra nationales.

Cependant, malgré une agrégation des données méticuleuse, cette approche quantitative se heurte à plusieurs limites.

Article 173 : limites de l'approche quantitative

► Données reportées et estimées?

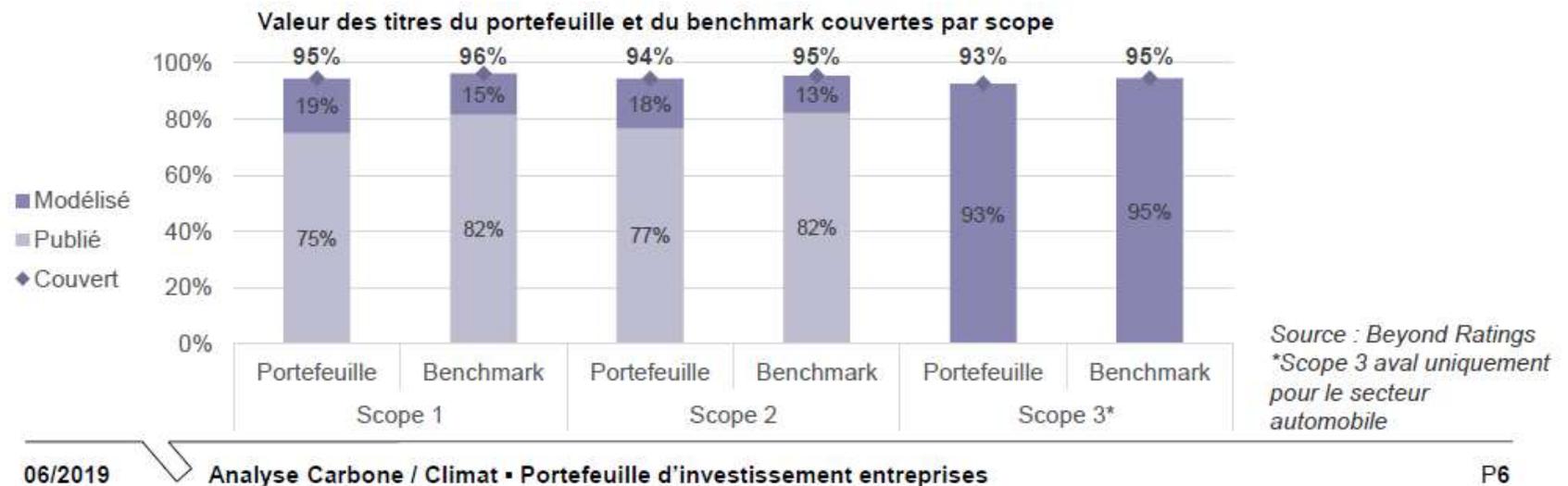
La consistance des données a fait l'objet en 2018 d'un papier de recherche réalisé par des chercheurs de l'université de Hambourg (Tim Busch, Matthew Johnson, Thomas Pioch, Matthias Kopp) en partenariat avec WWF. Suivant les fournisseurs de données, une partie plus ou moins importante des données est estimée (différence entre couverture totale et couverture via données reportées)

Data Provider	Data Type	Timespan	Coverage of reported data	Total coverage	Additional Details
Bloomberg	CO ₂ e scopes 1-3	2005-present	N.A.	~10,000 companies	Combines data from several sources.
Carbon Data Market	CO ₂ e scopes 1-3	2005-present	N.A.	~3,300 companies	Includes data on ~18,000 installations and CDM data on 12,000 projects.
CDP	CO ₂ e scopes 1-3	2003-present	~2,000 companies	~2,000 companies	Relies on company reported data gathered through the CDP questionnaire; no estimations.
Inrate	CO ₂ e scopes 1-3	2003-present	~1,300 companies	2,500 companies	Includes company reported data, third party data and own estimations. Carbon footprints and intensities are provided.
ISS ESG	CO ₂ e scopes 1-3	2005-present	~4,000 companies	~25,000 companies	Includes company reported data, third party data and estimations. Additional forward looking climate risk data is provided.
MSCI	CO ₂ e scopes 1-3	2008-present	~2,200 companies	~8,500 companies	Includes company reported data, third party data and own estimations. MSCI Carbon Metrics® provides further carbon data.
Sustainalytics	CO ₂ e scopes 1-2	2010-present	~2,000 companies	~11,000 companies	Includes company reported data, third party data and own estimations. Carbon Solutions Suite® provides further relevant data.
Thomson Reuters	CO ₂ e scopes 1-3	2002-present	~2,000 companies	~7,000 companies	Includes company reported data, third party data and own estimations.
Trucost	CO ₂ e scopes 1-3	2005-present	~1,800 companies	~14,000 companies	Includes company reported data, third party data and own estimations. Estimation of scope 3 emissions.

Table 1. Overview of data providers

Article 173 : limites de l'approche quantitative

► Données reportées et estimées?



Pour le portefeuille de la CAVP, 75 % des données des scopes 1 et 2 sont publiées par les entreprises et 19 % modélisées. Concernant le scope 3 (amont pour tous les secteurs et aval uniquement pour le secteur de l'automobile), toutes les données ont été modélisées. La modélisation ne permet pas de différencier les entreprises vertueuses de celles qui ne le sont pas ou qui suivent le mouvement. Ceci est particulièrement vrai vis-à-vis du scope 3, tant vis-à-vis des fournisseurs (scope 3 amont) que des produits fabriqués (scope 3 aval).

Article 173 : limites de l'approche quantitative

► Toujours dans le papier de recherche de l'université de Hambourg réalisé en partenariat avec WWF, **les données estimées par les différents fournisseurs**

Scope 1	MSCI	Sustainalytics	Trucost
MSCI	1.0000		
Sustainalytics	0.7177	1.0000	
Trucost	0.8563	0.7493	1.0000

Table 18. Scope 1 correlations for estimated data

Scope 2	MSCI	Sustainalytics	Trucost
MSCI	1.0000		
Sustainalytics	0.6395	1.0000	
Trucost	0.5347	0.5962	1.0000

Table 19. Scope 2 correlations for estimated data

grâce à leur modèle interne, **ont une faible corrélation entre elles**, tout particulièrement concernant le scope 3.

Ces données sont donc à manipuler avec prudence.

Scope 3	ISS ESG	Trucost
ISS ESG	1.0000	
Trucost	0.1512	1.0000

Table 21. Scope 3 correlations for estimated data

Scope 1&2	ISS ESG	MSCI	Sustainalytics	Thomson Reuters	Trucost
ISS ESG	1.0000				
MSCI	0.8734	1.0000			
Sustainalytics	0.8201	0.8339	1.0000		
Thomson Reuters	0.8403	0.9998	0.8098	1.0000	
Trucost	0.8677	0.9398	0.8678	0.9231	1.0000

Table 20. Scope 1&2 combined correlations for estimated data

Article 173 : Démarche de la CAVP 2018-2019 / axe qualitatif

Ce second axe est de loin, à nos yeux, le plus fondamental :

► Philosophie :

- **privilégier le dialogue avec les entreprises**, via les sociétés de gestion, **privilégier les entreprises qui progressent**, même si elles sont mal notées au départ,
- **rechercher les cercles vertueux** liant performance financière et performance sociale/sociétale/environnementale,

► Mise en œuvre :

- **questionnement des sociétés de gestion de fonds dédiés et des fonds ouverts** sur les thématiques ESG-Climat, développement du dialogue avec les entreprises sur ces points, **recueil des exemples concrets d'apports à la gestion** / à la détection d'opportunités ou de facteurs de risques de l'approche ESG,
- **pour les fonds dédiés, approche ESG intégrée** : même process de gestion enrichi d'une dimension supplémentaire ESG-Climat dans l'analyse de l'entreprise,
- **inclusion dans les conventions de gestion** des fonds dédiés de la mise en œuvre de cette approche ESG intégrée et des reportings associés : réalisé pour un premier fonds dédié et est en cours de réalisation pour les autres,
- **exclusion du secteur du tabac** des investissements en direct et des fonds dédiés,
- **investissement en direct** : exclusion de la participation à certaines émissions obligataires sur des titres sensibles.

Article 173 : Axe qualitatif / Coopération / Partage d'expérience

En plus des **échanges fréquents de la CAVP avec les assets managers** sur les meilleures pratiques de l'ESG :

- ▶ participation à la **Commission investissement responsable de l'AF2I**,
- ▶ **interventions dans le cadre de plusieurs tables rondes** (Emerging Managers day, 13^{ème} Forum de la Gestion Institutionnelle organisé par l'Agefi),
- ▶ **participation au Jury Impact d'Option Finance**,
- ▶ **participation à divers ateliers** regroupant des investisseurs institutionnels sur ces thématiques.

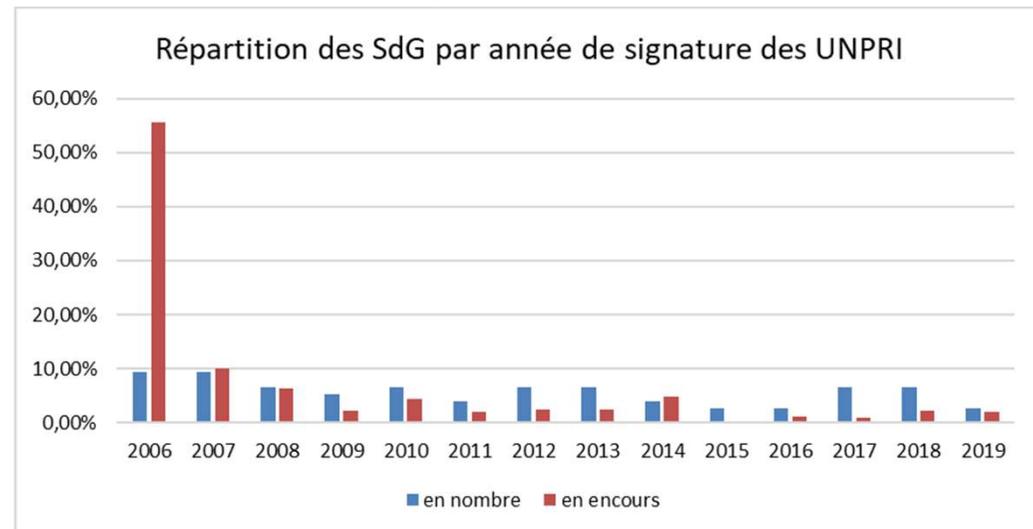
Article 173 : Axe qualitatif / Focus UN-PRI

Un autre axe qualitatif est l'adhésion aux UN-PRI

- ▶ Sur les 75 sociétés de gestion au travers desquelles la CAVP a investi :
 - 66 ont signé les UN-PRI, soit 88 % des sociétés de gestion et 97,90 % des encours confiés à des sociétés de gestion,
 - 48 soit 64 % des sociétés de gestion et 91,91 % des encours ont une notation UN-PRI stratégie et gouvernance de A ou de A+,
 - 13 viennent de signer récemment les UN-PRI et ne sont pas encore notées.

▶ Sur les 11 sociétés de gestion gérant un fonds dédié pour le compte de la CAVP, 10 ont une notation UN-PRI stratégie et gouvernance de A+ et une de A,

▶ 55 % des encours sont gérés par des sociétés de gestion ayant adhéré aux PRI dès 2006.



▶ La CAVP elle-même a validé lors du Conseil d'administration du 16 Juin 2019 son adhésion aux UN-PRI dont les engagements se retrouvent déjà dans la Charte d'investisseur responsable du 18 Juin 2017 (annexe 1). Lors de la même séance, le Conseil d'administration a également validé l'adhésion de la CAVP au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Article 173 : démarche de la CAVP 2018 / ODD



Enfin, une analyse du portefeuille de la CAVP orientée Objectifs de Développement Durable (ODD) est en cours de réalisation